

Article 1 : organisation

SENIORS-AUTONOMIE, 17, rue Poÿlo à Saint-Etienne organise dans le cadre de DEFI-AUTONOMIE un concours sur le thème de l'innovation au service des personnes âgées « Les DEFIS D'OR »

Ce concours est gratuit.

Le calendrier et les différents interlocuteurs font l'objet de l'annexe 1.

Article 2 : objet

Les Défis d'Or sont ouverts à toutes les structures qui souhaitent porter un projet innovant favorisant le bien-vieillir. L'inscription est gratuite.

Les Défis d'Or proposent cinq catégories thématiques, le choix devant être réalisé à l'inscription par les candidats :

- Défis d'Or **Vivre en Etablissement** : pré-sélection de 5 candidats. Innovation permettant d'améliorer la vie des seniors en établissement d'accueil pour personnes âgées
- Défis d'Or **Prévention/Santé** : présélection de 5 candidats. Innovation permettant l'amélioration de la Santé des seniors et/ou la prévention de la perte d'autonomie
- Défis d'Or **Vivre chez Soi** : présélection de 5 candidats. Innovation aidant au maintien à domicile ou améliorant la vie au domicile
- Défis d'Or **Adapter la ville aux seniors** : présélection de 5 candidats. Innovation permettant d'améliorer le cadre de vie des seniors dans la cité ou le territoire
- Défis d'Or **Inventer demain** : présélection de 5 candidats. Les perspectives d'évolution technologique au service des seniors

Par ailleurs le jury se réserve la possibilité, en fonction de la pertinence des projets proposés, d'attribuer 1 ou 2 Défis « Coup de Cœur ».

Dans chaque catégorie, quatre à cinq projets seront présélectionnés. Chacun se verra proposé un accompagnement individualisé aux fins d'optimiser la présentation du projet.

Il ne peut être déposé qu'un seul projet par catégorie et par structure.

Article 3 : dossier de candidature

La date limite concernant le dépôt des candidatures est fixée au 1^{er} juillet et le dossier complet devra être fourni au plus tard le 25 septembre 2019.

Le candidat s'engage également à mettre, **au plus tard le 25 septembre 2019**, à disposition des organisateurs des Défis d'Or une vidéo d'une durée de 45 à 60 secondes qui sera diffusée sur les réseaux sociaux du Défi Autonomie dès le mois d'octobre 2019.

La vidéo devra être fournie prête à la diffusion par le candidat.

La Société PrestiProd propose des tarifs préférentiels pour monter votre vidéo à partir d'une ou plusieurs vidéos préexistantes et d'autres éléments (photos...) pour 150 euros HT ou bien réaliser avec vous cette vidéo (450 euros HT hors frais de déplacement). Le candidat sera propriétaire de sa vidéo.

Article 4 : Valorisation des projets des candidats

Une valorisation des projets des participants sera assurée via une campagne sur les réseaux sociaux du Défi Autonomie.

Lors du salon des 25 et 26 novembre 2019, une zone dédiée sera mise **gratuitement** à la disposition des candidats pour une exposition de leur projet auprès des partenaires de Seniors Autonomie et du public.

Un reportage dans la partie salon dédiée au concours sera réalisé par PrestiProd pour une diffusion sur les réseaux sociaux.

Article 5 : Sélection des lauréats

Un jury libre, indépendant et souverain désignera les lauréats. Il sera composé de représentants des financeurs et partenaires de Seniors-Autonomie. La liste de ce jury pourra être communiquée ultérieurement.

Les critères de sélection sont l'originalité, le caractère de l'innovation et la visibilité de l'impact sur les conditions de vie des seniors.

Les lauréats bénéficieront d'une remise de trophée devant le public du colloque ainsi que d'un passage en plateau TV pour une retransmission sur les réseaux sociaux.

Postérieurement à l'attribution des Défis d'Or, les lauréats pourront bénéficier d'un accompagnement de Seniors Autonomie pour vulgariser le projet primé.

Article 6 : droits intellectuels

Les participants déclarent être légitimes détenteurs de tous les droits intellectuels liés à leur projet.

Ils demeureront à l'issue du concours détenteurs de la propriété intellectuelle des projets sur lesquels ils travaillent mais concèdent l'usage et la communication à titre gracieux aux organisateurs.

Article 7 : droits à l'image

Les participants concèdent aux organisateurs et aux partenaires financiers, à titre gratuit, sans limitation de durée et sans restriction territoriale leurs droits à l'image liés au concours.

Ils ne peuvent prétendre à aucune rétribution pour l'utilisation de leur image dans le cadre de communications liées directement ou indirectement au concours ou aux projets des candidats.

Article 8 : obligations des candidats

Les participants doivent être obligatoirement présents ou représentés les 25 et 26 novembre 2019 au 13^{ème} Défi Autonomie à Saint-Étienne. Ils s'y rendront par leurs propres moyens et à leurs frais.

Les organisateurs entendent que les candidats qui concourent aient une attitude éthique et exemplaire envers les tiers et leurs concurrents et soient impliqués dans la concrétisation de leur projet.

Les futurs lauréats s'engagent à faire figurer leur remise de trophée « Défis d'Or » dans l'ensemble de leur communication et ce durant une période de 18 mois.

Article 9 – Informations générales

Les Organismes ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure reconnue comme telle par la jurisprudence des tribunaux français, ils étaient amenés à annuler, écarter, reporter ou modifier les conditions de ce concours. Dans l'hypothèse où le concours serait annulé, les Organismes seraient alors dégagés de leurs obligations sans qu'aucune indemnité quelconque ne soit due aux candidats.

Fait à....., le _____,
Nom, Prénom, paraphes, signature, précédés de la mention manuscrite « Bon pour accord »

NATURE	DATE LIMITE	STRUCTURE	CORRESPONDANT	MAIL	TÉLÉPHONE
INSCRIPTION	01/07/2019	VAA CONSEIL	Guillaume PETIT	guillaume.petit@vaa-conseil.fr	04 28 29 06 60
CONSTITUTION DU DOSSIER	25/09/2019	VAA CONSEIL	Guillaume PETIT	guillaume.petit@vaa-conseil.fr	04 28 29 06 60
VIDÉO	25/09/2019	PRESTIPROD	Franck PRESTI	prestiprodevenements@gmail.com	06 70 99 87 75